

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 18 mars 2010

POINT 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2009

Point 02 - Communauté de Communes

- 02-01 - Compte administratif 2009 – Examen et approbation
- 02-02 - Compte de gestion 2009 – Examen et approbation
- 02-03 - Affectation des résultats
- 02-04 - Budget primitif 2010 – Examen et approbation
- 02-05 - Taxes additionnelles
- 02-06 - Indemnité de Conseil
- 02-07- Développement économique-pépinière d'entreprises
- 02-08 -Vie Scolaire sportive sociale et culturelle communautaire / Animations jeunes été
- 02-09 - Administration générale / Renouvellement du contrat de l'animatrice du Relais
Assistants Maternelles
- 02-10 -Protection et Mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources / Plan
climat

Point 03 –Communauté de communes Déchets

- 03-01- Compte administratif Déchets 2009 – Examen et approbation
- 03-02 - Compte de gestion Déchets 2009 – Examen et approbation
- 03-03 - Affectation des résultats
- 03-04- Budget primitif Déchets 2010 – Examen et approbation
- 03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- 03-06- Adhésion au régime d'assurance chômage / Pôle Emploi
- 03-07 - Approbation de la modification de statuts de l'ADMD

Point 04 – Alimentation en eau potable

- 04-01 - Compte administratif AEP 2009 – Examen et approbation
- 04-02 - Compte de gestion AEP 2009 – Examen et approbation
- 04-03 - Affectation des résultats
- 04-04 - Budget 2010 - Examen et approbation
- 04-05 - Participation
- 04-06 - Prix de vente de l'eau

Point 05 – Assainissement

- 05-01 - Compte administratif 2009 – Examen et approbation
- 05-02 - Compte de gestion 2009 – Examen et approbation
- 05-03 - Affectation des résultats
- 05-04 - Budget 2010 - Examen et approbation
- 05-05 - Participations

Intervention de Madame CONRAD-SCHMITT

L'an deux mille dix, le 18 mars à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 8 mars 2010.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire et Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire et Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire et Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER
Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ
Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ
Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN LE BAS

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN LE HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT LE HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ
Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN LE BAS

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2009

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 16 décembre 2009 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

Point 02 – Communauté de Communes

02-01 – Compte administratif 2009 – Examen et approbation

Le compte administratif dressé par Jean-Marie BELLIARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Attribution	Section	Exercice 2009				Clôture 2009
		BP+DM 2009 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2009 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+)(Déf.-)
Communauté de Communes	Fonct.	2 460 547	1 657 197,85	2 460 547	2 512 324,74	855 126,89
	Inv.	326 693	60 043,46	326 693	259 984,85	199 941,39
Total inv + fonct/exp.		2 787 240,00	1 717 241,31	2 787 240,00	2 772 309,59	1 055 068,28
Total colonnes fonct./expl.		2 460 547,00	1 657 197,85	2 460 547,00	2 512 324,74	855 126,89

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

02-02 – Compte de gestion 2009 – Examen et approbation

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLIARD, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

02-03 – Affectation des résultats 2009

VU le compte administratif 2009,

VU les balances de la trésorerie 2009 et, la concordance entre les deux comptes,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

affecte les résultats 2009 de la manière suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2009

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Communauté de Communes	Fonct. Inv.	Excédent Excédent	855.126,89 199.941,39		

Communauté de communes :

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement
reporté 855.126,89

Résultat d'investissement mis au :
001 - Excédent d'investissement
reporté 199.941,39

02-04 – Budget primitif 2010 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif 2010.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget:	<u>Fonctionnement</u>
	En dépenses et en recettes : 2.538.072,89 €
	<u>Investissement</u>
	En dépenses et en recettes : 487.792,00 €

Le budget est voté par
- 22 voix pour

02-05 - Taxes additionnelles

Afin de recouvrir le produit nécessaire à l'équilibre du budget figurant au compte 7311 du Budget de la Communauté de Communes, d'un montant de **426.463,- €**.

Il est proposé de maintenir les taxes additionnelles 2010 à :

- taxe d'habitation 1,24%
- taxe foncier bâti 1,45%
- taxe foncière non bâti 6,59%
- Il n'y a plus de taxe professionnelle (1,47% en 2009) une recette équivalente au produit 2009 est garanti par l'Etat mais elle nécessite le vote d'un taux en ce qui concerne la seconde composante de la compensation relais qui sera appliqué sur les bases 2010 ; il est proposé de fixer ce taux à 1,47%

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Reconduit les taxes additionnelles pour l'année 2010, à savoir :

- taxe d'habitation **1,24%**
- taxe foncier bâti **1,45%**
- taxe foncière non bâtie **6,59%**
- taux de la seconde composante de la compensation relais de la
taxe professionnelle **1,47%**

02-06 - Indemnité de Conseil au Comptable du trésor

02-07 - Développement économique / réalisation de la Pépinière d'Entreprises du Pays de Saint-Louis et des trois Frontières

Vu les délibérations du Conseil en date des 24 octobre 2007, 11 décembre 2008 (maîtrise d'ouvrage), 11 juin 2009 (programme) et 16 décembre 2009 (procédure de sélection)

Vu la délibération du 15 avril 2008 habilitant prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant»

Vu le marché signé par la Communauté de Communes qui missionne l'ADAUHR d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage pour l'élaboration du programme de cet équipement et pour la collaboration à la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Exposé

Pour mémoire, l'opération consiste en la construction d'un ensemble immobilier d'une surface dans œuvre de l'ordre de 1 155 m² comprenant :

- **des locaux tertiaires** (surface d'environ 280 m²)
- **de locaux techniques / ateliers** (surface d'environ 875 m²)
- **ainsi que les aménagements extérieurs**
-

Le site d'assiette est situé dans la ZA de Schlierbach, parcelle 11, d'une surface de 94,51ares.

Conformément aux préconisations de la Région Alsace et du CG 68, le projet s'inscrira dans une démarche **Bâtiment Basse Consommation pour les locaux tertiaires et Très haute Performance Energétique pour les bâtiments d'activités (ateliers et entrepôts).**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **1 287 500 € HT** (valeur avril 2009),

Le montant estimatif des honoraires est de **231 750 € HT**, incluant la maîtrise d'œuvre (~155000€ HT), le contrôle technique, la coordination SPS, les autres prestations diverses (provision pour révision, études complémentaires...).

Le montant estimatif total de l'opération s'élève donc à **1 519 250 € HT** soit ~ 1.820.000TTC,

Sur avis l'ADAUHR et du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

lance la procédure de sélection du maître d'œuvre selon la procédure dite "adaptée", avec remise d'esquisses (3 candidats), organisée dans les conditions définies aux articles 38, 40 et 74 du Code des Marchés Publics, (le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre étant inférieur au seuil de 193 000 € HT.

inscrit à cet effet au budget les crédits nécessaires à l'opération, et au lancement de la procédure, à savoir les frais de lancement des avis dans la presse, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les frais de reprographie

fixe le montant des primes à verser aux 2 candidats non retenus à 8 000 €HT (soit un total de 16 000 €HT)

autorise M. le Président à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer les actes y afférent.

02-08- Vie Scolaire sportive sociale et culturelle communautaire / Animations jeunes été 2009

Vu la délibération en date du 17 juin 2004 (point 04-04) approuvant l'organisation communautaire été 2009

Vu la délibération en date du 26 juillet 2006 par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Sierentz met en place un programme d'animation dans le domaine de l'environnement

Exposé

Au vu du succès des animations, un programme 2010 est en cours d'élaboration sur les bases suivantes :

Activités reconduites

4 en 1 : Quatre sorties communautaires en partenariat avec l'association Anim'été, pour les 13-17 ans,

Activité voile : Sur la base nautique de Reiningue en partenariat avec l'association Cercle de Voile de Mulhouse, pour les 6 à 17 ans.

Coût prévisionnel pour chacune de ces activités environ 245 € par enfant moins la Participation de la Communauté de communes

En 2009, 35 enfants ont participé au « 4 en 1 » et 23 aux activités voile pour 60 places disponibles

Animation nature : en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne

3 cycles de 4 mercredis nature pour les enfants de 5 à 12 ans.

Participation des familles sera de 12 € X 5 inscriptions (minimum) = 60 € par cycle soit 180 €. La Communauté de Communes prend en charge la différence pour un montant maximum $960 - 180 = 780$ €

6 sorties familiales

sorties gratuites pour les familles.

coût pour la Communauté de Communes sera de **750€**.

Ateliers pour adultes : cours de taille à l'automne en partenariat avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut Rhin

coût pour les participants 10 €.

coût pour la Communauté de Communes 135,90

D'autres animations pourront être proposées dans la limite de l'inscription budgétaire

Camp d'adolescents à Embrun dans les Alpes pour 10 jeunes âgés de 14 à 17 ans, en partenariat avec la commune de Saint Louis,

coût prévisionnel du séjour de l'ordre de 730 € pour deux semaines moins la participation de la Communauté de communes

En 2009, 9 enfants ont participé au camp.

Activités Nouvelles

La commission « animations jeunes / culture / sport / loisirs réunie le 29 octobre propose la mise en place d'activités nouvelles, **sorties familiales culturelles, mercredis ou samedis des neiges, séjour « découverte » etc.**

Afin de d'optimiser la gestion de ces activités il est envisagé de passer une convention de partenariat avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin.

Intérêts : souplesse de fonctionnement, transparence des dépenses (transport repas, recrutement etc.) engagées par l'animateur mis à disposition des Foyers club sans intermédiaire ; les Foyers Club prenant en charge, déclaration d'embauche, contrat de travail, bulletin de paie , saisie comptable, encaissement auprès des familles, assurance organisateur etc.

Les frais de gestion prévus dans la convention sont d'un montant maximal de 850 € intégrés au compte 65738 sur ligne Divers.

Un montant d'aide aux familles de la Communauté de Communes à hauteur de 2 500 € est disponible sur le budget 2010 cpte 6288 reconduit à l'identique de 2009.

(Pour mémoire, la prochaine session BAFA aura lieu en 2011)

La commission souhaite également moduler le montant de l'aide aux familles en fonction de leur revenu.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le programme d'animations jeunes été 2010 tel qu'exposé

confirme l'inscription faite au budget 2010 dont 2 500 € affectés aux activités nouvelles, représentant l'aide maximale au compte 6288 et 850 € au compte 65738 sur ligne Divers pour les frais de gestion de la Fédération des Foyers clubs du Haut Rhin

sollicite l'aide CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ou tout autre dispositif

confie à la commission enfance et jeunes la finalisation de ces animations, la modulation de l'aide de la Communauté de communes aux familles

-dans la limite maximale moyenne de 120€ pour les actions soutenues par la CAF

-de fixer le montant de l'aide pour les autres activités

sans dépasser l'inscription budgétaire

habilite Monsieur le Président à signer

toute convention, avec

- l'association les Francas de Belfort, 17 rue Michelet 90000 BELFORT,
- l'association Cercle de Voile de Mulhouse sise Route de Wittelsheim BP 21 68950 REININGUE
- la ville de Saint-Louis
- la Fédération des Foyers clubs du Haut Rhin
- la Petite Camargue Alsacienne
- la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut Rhin

toute convention et facture dans les limites précitées.

02-09 – Administration générale / Renouvellement du contrat de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles

02-10 Protection et Mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources / Plan climat

Vu la délibération en date du 28 juin 2002 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les statuts modifiés et la nouvelle dénomination du syndicat Mixte pour la révision du Schéma Directeur sur les cantons de Huningue et de Sierentz qui prend le nom de Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale des cantons de Huningue et de Sierentz ;

Exposé :

La participation 2010 aux charges de fonctionnement du SCOT comprend le financement du solde à charge pour l'élaboration du plan climat à l'échelle du pays de Saint Louis et des trois frontières.

Approuvé par le Bureau du SCOT le 29 octobre 2009, le lancement d'un Plan Climat Territorial relève d'une démarche volontaire des acteurs locaux et entre en synergie avec d'autres mesures engagées sur le territoire en vue de tendre collectivement aux objectifs du « facteur 4 », c'est-à-dire une division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des pays industrialisés à l'horizon 2050.

Le Plan Climat Energie constitue un projet territorial de développement durable, apportant localement des réponses aux enjeux climatiques et énergétiques, que ce soit en termes d'**atténuation** et d'**adaptation** aux changements en cours.

La démarche consiste à :

- quantifier les émissions de G.E.S. sur le territoire,
- s'engager et s'organiser : définir une stratégie territoriale, donner du sens et mettre en cohérence des initiatives dispersées, impliquer les acteurs locaux,
- agir : les principaux leviers d'intervention résident dans le bâtiment, les transports et les modes de production/consommation,
- évaluer et corriger si besoin.

Un chargé de mission a été recruté par le Pays pour animer la démarche, la relayer auprès des acteurs/organismes spécialisés, faire la promotion du Plan Climat sur le territoire et dans les réseaux existants

A la demande du Pays,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

confirme la démarche en nommant après appel à candidature en séance, 3 élus « référents » qui travailleront avec le Chargé de mission pour relayer de manière ascendante et descendante les informations concernant le climat et l'énergie entre le Plan Climat et les communautés de communes et communes (4 à 6 réunions),

- Monsieur Gérard BRUETSCHY
- Monsieur Raymond HENLIN
- Monsieur Benoît MARICHAL

Point 03 – Communauté de Communes

03-01 – Compte administratif Déchets 2009 – Examen et approbation

Le compte administratif Déchets dressé par Jean-Marie BELLIARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES - DECHETS COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Attribution	Section	Exercice 2009				Clôture 2009
		BP+DM 2009 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2009 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+)(Déf.-)
Déchets	Fonct. Inv.	1 802 910 707 627	1 360 629,53 454 125,67	1 802 910 707 627	1 911 265,57 318 360,87	550 636,04 -135 764,80
Total inv + fonct/exp.		2 510 537,00	1 814 755,20	2 510 537,00	2 229 626,44	414 871,24
Total colonnes fonct./expl.		1 802 910,00	1 360 629,53	1 802 910,00	1 911 265,57	550 636,04
Total colonnes inv.		707 627,00	454 125,67	707 627,00	318 360,87	-135 764,80

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

03-02 – Compte de gestion Déchets – Examen et approbation

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLIARD, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis

et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

03-03 – Affectation des résultats Déchets 2009

VU le compte administratif Déchets 2009,

VU les balances de la trésorerie 2009 et, la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte les résultats 2009 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2009

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Com Com Déchets	Fonct.	Excédent	550.636,04		
	Inv.	Déficit	-135.764,80	135.764,80	

Communauté de Communes - Déchets

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement reporté 414.871,24

Résultat d'investissement mis au :

001 – Déficit d'investissement reporté 135.764,80

1068 – Réserves 135.764,80

03-04 – Budget Déchets 2010– Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif déchets 2010.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget Déchets :

Fonctionnement

En dépenses et en recettes : **1.756.273,24 €**

Investissement

En dépenses et en recettes : **480.080,00 €**

Le budget est voté par

- 22 voix pour

03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Afin de recouvrir le produit attendu figurant au compte 7331 du Budget 2010 de la Communauté de Communes Déchets, d'un montant de 927.487,- €

Il est proposé de maintenir la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **9,81%**.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Vote la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à hauteur de 9,81%.

03-06- Adhésion au régime d'assurance chômage / Pôle Emploi

Exposé

La Communauté de Communes en tant qu'établissement principal cotise au régime d'assurance chômage pour son personnel non titulaire ou non statutaire.

Les DECHETS constituent un établissement secondaire ayant son propre n° SIRET ; le recrutement de deux collaborateurs en contrat unique d'insertion.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

adhère au régime d'assurance chômage de Pôle-Emploi pour l'établissement secondaire DECHETS

03-07 - Approbation de la modification de statuts de l'ADMD

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes à L'ADMD par délibération en date du 22 juin 1993 (point 03-02)

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) a décidé le 2 avril 2003 de lancer la modification de ses statuts.

Un projet de modification des statuts transmis par l'ADMD a été validé par décision du Comité Syndical du 17 mars 2005. Ce projet, préalablement communiqué à l'ensemble des délégués de l'ADMD, doit être approuvé par le Conseil de Communauté.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve la modification des statuts de l'ADMD, telle qu'elle figure dans le document annexé.

Point 04 – Alimentation en eau potable

04-01 – Compte administratif Eau potable 2009 – Examen et approbation

Le compte administratif Eau potable dressé par Jean-Marie BELLARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES - Adduction d'Eau Potable

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Attribution	Section	Exercice 2009				Clôture 2009
		BP+DM 2009 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2009 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Adduction	Fonct.	1 226 630	664 723,13	1 226 630	1 244 623,91	579 900,78
d'Eau Potable	Inv.	1 226 127	804 604,58	1 226 127	426 540,62	-378 063,96
Total inv + fonct/exp.		2 452 757,00	1 469 327,71	2 452 757,00	1 671 164,53	201 836,82
Total colonnes fonct./expl.		1 226 630,00	664 723,13	1 226 630,00	1 244 623,91	579 900,78
Total colonnes inv.		1 226 127,00	804 604,58	1 226 127,00	426 540,62	-378 063,96

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

04-02 - Compte de gestion 2009 – Examen et approbation

Le Comité Directeur réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLARD, Président,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

04-03 – Affectation des résultats Eau potable

VU le compte administratif Eau potable 2009,

VU les balances de la trésorerie 2009 et, la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte au Budget 2010 les résultats 2009 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2009

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement
Adduction d'eau potable	Expl. Inv.	Excédent Déficit	579.900,78 - 378.063,96	378.063,96

Adduction d'eau potable

Résultat de fonctionnement mis pour partie au :

1068 - Réserve (recettes d'investissement) pour 378.063,96

et pour partie au :

"002 - Résultat de fonctionnement (recettes) reporté pour 201.836,82

Résultat d'investissement mis au :

"001 - Déficit antérieur (dépenses) reporté pour : 378.063,96

04-04 – Budget 2010 – Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au comité-directeur, la proposition de budget 2010, en l'analysant par article.

Les balances générales sont arrêtées comme suit :

Budget Eau : **Exploitation**
En dépenses et en recettes : **969.518,00 €**

Investissement
En dépenses et en recettes : **1.163.448,96 €**

Le budget est voté par :

- 22 voix pour

04-05 – Participation

Vu la délibération du SIVOM du pays de Sierentz en date du 1^{er} mars 2001 décidant de l'imputation d'un pourcentage de son budget général au budget AEP,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du pays de Sierentz (CCPS),

Exposé :

Participation aux charges d'administration générale de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz :

Le montant de la participation à figurer en dépenses au budget assainissement 2010 du SIVOM est reconduit à l'identique de l'année 2009

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

verse pour l'année 2010 au budget général, une participation de 46.470,00 € correspondant aux charges d'administration générale.

04-06 - Prix de vente de l'eau

Vu la délibération en date du 30 mars 2004 par laquelle le comité-directeur du SIVOM définit un prix de vente du mètre cube d'eau ;

Exposé :

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

arrête pour l'année 2010, le prix du mètre cube d'eau vendu

- à 0,32 € HT pour les communes et syndicats

- à 0,38 € HT pour la commune de Kembs et le syndicat de Bartenheim Kembs Rosenau ayant participé aux investissements

- 0,49 € HT pour la vallée de Hundsbach

Point 05 – Assainissement

05-01 – Compte administratif Assainissement 2009 – Examen et approbation

Le compte administratif Assainissement dressé par Jean-Marie BELLIARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Attribution	Section	Exercice 2009				Clôture 2009
		BP+DM 2009 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2009 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Assainissement	Fonct.	997 905	555 175,56	997 905	1 043 017,91	487 842,35
	Inv.	533 817	270 690,95	533 817	308 702,07	38 011,12
Total inv + fonct/exp.		1 531 722,00	825 866,51	1 531 722,00	1 351 719,98	525 853,47
Total colonnes fonct./expl.		997 905,00	555 175,56	997 905,00	1 043 017,91	487 842,35
Total colonnes inv.		533 817,00	270 690,95	533 817,00	308 702,07	38 011,12

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

05-02- Compte de gestion 2009 – Examen et approbation

Il est proposé au Comité Directeur réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLIARD, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

05-03 – Affectation des résultats

VU le compte administratif Assainissement 2009,

VU les balances de la trésorerie 2009 et la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte au Budget 2010 les résultats 2009 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2008

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement
Assainissement	Expl.	Excédent	487.842,35	
	Inv.	Excédent	38.011,12	

Assainissement

Résultat de fonctionnement mis en totalité au :

"002 - Résultat de fonctionnement (recettes) reporté pour **487.842,35**

Résultat d'investissement mis au :

"001 - Résultat d'investissement (recettes) reporté pour : **38.011,12**

05-04 – Budget 2010 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au comité-directeur, la proposition de budget 2010, en l'analysant par article.

Les balances générales sont arrêtées comme suit :

Budget Assainissement Exploitation

En dépenses et en recettes : **1.068.969,35€**

Investissement

En dépenses et en recettes : **471.855,00 €**

Le budget est voté par :

- 22 voix pour

-

05-05 – Participations

Vu la délibération du SIVOM du pays de Sierentz en date du 1^{er} mars 2001 décidant de l'imputation d'un pourcentage de son budget général au budget Assainissement

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (CCPS),

Exposé :

1) Participation des syndicats et des communes au **budget général** :

Le montant de la participation à figurer en dépenses au budget assainissement 2010 est fixé à hauteur de 46.470 € à l'identique du budget Eau

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération

A l'unanimité

verse au budget général de la Communauté de Communes une participation de 46.470€

2) La participation des communes concernées à travers leur syndicat de rattachement **aux charges d'exploitation et d'investissement** cumulées est déterminée par le budget

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

fixe la participation

- **aux charges d'exploitation et d'investissement cumulées à 0,46 € HT par m3** d'eau distribué (le volume d'assise étant celui de l'année n-1)

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du Point 03 relatif aux déchets,

Monsieur le Président fait un point sur le fonctionnement de la déchetterie à Sierentz en service depuis le 15 février, mentionnant l'application du nouveau règlement et la diminution du nombre de rotations suite à la mise en place de bennes à quai d'un volume plus important. Le budget voté a pris en compte ces nouvelles dispositions et le montant de la TEOM maintenu. Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception des demandes d'exonération de TEOM par quelques entreprises; le conseil sera amené à statuer.

Lors de l'examen du Point 05 – Assainissement,

Monsieur BELLIARD confirme à Monsieur SCHUFFENECKER que, suite aux différentes interventions sur le bassin de pollution pour en assurer le bon fonctionnement, le terrain propriété de M. et Mme STREIFF sera comme prévu et en accord avec eux remis en état ; il les a rencontrés à cet effet.

Intervention de Mme CONRAD SCHMITT, Trésorière de Sierentz

Monsieur le Président donne la parole à Mme Martine CONRAD SCHMITT, trésorière de Sierentz et qui dans le cadre de sa mission auprès de notre collectivité, a effectué une analyse financière sur les exercices 2006-2007-2008.

Mme CONRAD SCHMITT :

« L'analyse porte sur les exercices 2006, 2007 et 2008 et ne concerne que le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. Le budget annexe (Déchet) a été exclu.

Les montants sont exprimés en Euros.

Les données sont issues des comptes de gestion, des fiches d'analyses des équilibres financiers, fondamentaux des exercices 2006 à 2008 et des fiches DGF fournies par le Service de Fiscalité Directe Locale de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin.

Les moyennes servant à la comparaison sont basées sur un échantillon de 100% des communautés de communes de la Région Alsace.

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité additionnelle depuis 2002, date de sa création.

Pour l'exercice 2008, le montant des produits de fonctionnement (ressources fiscales, dotations et subventions reçues) est supérieur au montant de toutes les charges confondues (dont charges de personnel et charges financières).

Le résultat excédentaire ainsi dégagé concourt à une Capacité d'Autofinancement en forte progression par rapport à 2007 et participe au remboursement des emprunts et au financement des investissements.

Les principales marges de manœuvre de la collectivité se situent dans la maîtrise des charges de fonctionnement (notamment les charges courantes hors personnel) et dans l'évolution possible de son produit fiscal (inférieur à la moyenne nationale des EPCI).

Son ratio de surendettement est bas, il lui faudrait à peine plus de 4 mois pour rembourser l'intégralité de ses dettes et il n'y a, par ailleurs, aucun facteur externe de risque.

On peut conclure que, fin 2008, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz présente une situation financière très saine.

La situation 2009 présente les mêmes points positifs. »

Monsieur le Président remercie Mme CONRAD SCHMITT pour le travail très complet qu'elle a mené.

Cette analyse financière comporte 19 pages, elle est tenue à la disposition des conseillers à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21 heures.